

Session de mai 2004 :

1^{re} décision modificative du budget 2004

Première décision modificative du budget 2004
ce que le Conseil général a décidé

Rocade sud-est, canal de la haute-Seine, Centre sportif de l'Aube, valorisation de l'abbaye de Clairvaux... de nouvelles étapes franchies pour ces grands projets.

- **Rocade sud-est : les nouvelles étapes à franchir**
- **Vélovoie des Lacs : vers un parking au départ de St-Julien ?**
- **La future brigade nautique régionale à Port-Dienville**
- **Une salle de préparation physique au Centre sportif de l'Aube**
- **Canal de la haute Seine : recherche maître d'oeuvre pour les premiers travaux**
- **Ecoles, équipements socio-culturels : nouvelles aides pour les communes**
- **un projet culturel pour Clairvaux**

Rocade sud-est : les nouvelles étapes à franchir

Depuis le 23 avril et jusqu'à lundi prochain 24 mai, le projet de rocade sud-est est soumis à une enquête publique portant sur 3 aspects : la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de construction, la mise en compatibilité des plans d'occupation des sols des communes de Bréviandes, Rouilly-St-Loup et St-Parres-aux-Tertres, les dispositions relatives à l'autorisation prévue au titre de la loi sur l'eau. Ce futur barreau routier, rappelons-le, achèvera le contournement de l'agglomération troyenne par le sud-est - en passant par le territoire des communes de Buchères, Bréviandes, St-Julien-les-Villas, Rouilly-St-Loup et St-Parres-aux-Tertres. Avant de pouvoir le construire, le Conseil général de l'Aube (maître d'ouvrage de l'opération), se prépare à franchir les prochaines étapes réglementaires. Il charge ainsi sa Commission permanente d'accomplir des procédures telles que : convention pour fouilles archéologiques, conventions avec les concessionnaires et gestionnaires des réseaux routiers croisés par la rocade, classement et déclassements dans le domaine public départemental, modalités d'acquisition des terrains, etc.

Vélovoie des Lacs : vers un parking au départ de St-Julien ?

Le succès de la Vélovoie des lacs (qui relie l'agglomération troyenne à Dienville) n'est pas sans poser un problème de stationnement à son extrémité citadine... autrement dit, au départ de St-Julien-les-villas, le long du canal, sur la route de Verrières (RD 49). De très nombreux usagers de l'agglomération viennent en effet garer leur voiture à cet endroit... malgré l'existence d'un parking aménagé (et signalé) non loin de là, à Menois, en accord avec son propriétaire, la Ville de Troyes.

Pour remédier à ce stationnement anarchique, le Conseil général propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un parking de 100 places au départ de la Vélovoie, sur le finage de St-Julien ou de Bréviandes. Compte-tenu de l'origine des usagers se garant à cet endroit (essentiellement issus de l'agglomération troyenne), il va rechercher des financements complémentaires pour pouvoir mener cette opération évaluée entre 80 000 et 100 000 €TTC.

Sécurité au bord des lacs : des travaux à la Capitainerie de Port-Dienville pour héberger la toute nouvelle brigade nautique régionale permanente

Habitée à accueillir des gendarmes pendant la saison touristique, la Capitainerie de Port-Dienville va transformer ses locaux afin d'abriter en permanence, désormais, une brigade nautique - dans le cadre d'un contrat de location. Composée de 6 gendarmes, cette toute nouvelle brigade régionale (créée pour la Champagne-Ardenne suite à une refonte nationale) se déploiera sur deux niveaux, soit 290 m² au total. Actuel occupant du premier étage, le SNCA (Sports nautiques club de l'Aube) libérerait en effet les lieux en partie - du fait qu'il bénéficierait prochainement d'un nouveau bâtiment affecté au ski nautique (bâtiment en cours de construction au bord du lac). Coût total estimé des études et des travaux d'aménagement des deux niveaux (y compris la création d'un escalier intérieur) : 300 000 €TTC.

Centre sportif de l'Aube : une salle de préparation physique intégrée au futur Cossec 3

Le Centre sportif de l'Aube, qui a vocation à accueillir des groupes de sportifs de tous horizons, va encore renforcer son offre de services avec une " salle de préparation physique " intégrée au futur COSEC 3. Réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Troyes, ce nouveau complexe sportif couvert sera construit derrière le lycée Chrétien de Troyes, près de la rue Gustave Eiffel... autrement dit, dans le voisinage immédiat de la Technopole et du Centre sportif. Cette proximité a intéressé le Conseil général de l'Aube pour compléter les équipements de son Centre sportif. Par convention avec la ville de Troyes, le Conseil général va donc contribuer aux travaux du Cossec 3 en finançant l'aménagement de quelque 380 m² : salle de préparation physique, espace de rangement, zone de travail de pliométrie et de vitesse, ainsi que deux vestiaires. Le matériel de préparation physique appartient, quant à lui, uniquement au Conseil général. En attendant la construction du Cossec, il est d'ailleurs installé en partie dans une salle de musculation provisoire, chez d'autres " voisins " : les Compagnons du Devoir.

Canal de la haute Seine : recherche d'un maître d'œuvre pour la 1ère phase de travaux

La première phase d'aménagement touristique se profile, pour le Canal de la haute Seine. Maître d'ouvrage de l'opération, le Conseil général s'apprête en effet à lancer un concours pour désigner le maître d'œuvre des premiers travaux. Ces aménagements, qui se feront entre Barberey-Saint-Sulpice et Marcilly-sur-Seine, seront essentiellement terrestres :

- réalisation d'une piste cyclable sur le chemin de halage (coût estimé : 0,44 M€HT)
- démolition-reconstruction des ponts franchissant actuellement le canal (coût estimé : 7,65 M€HT)
- rétablissement des accès aux chemins de halage.

En attendant, une étude pré-opérationnelle a déjà été lancée afin de :

- connaître précisément la situation foncière des accès au canal,
- connaître précisément le zonage du canal dans les différents documents d'urbanisme (POS, PLU...) - recenser l'ensemble des procédures préalables aux travaux,
- proposer une intégration paysagère des différents éléments du projet.

La seconde phase de travaux, qui dépendra des résultats de la première, sera orientée, quant à elle, vers les aménagements fluviaux. Elle comprendra vraisemblablement :

- la réalisation d'un bassin et d'un port à Barberey-saint-Sulpice,
- la remise en navigabilité du canal jusqu'à cette même commune.

Construction-rénovation des écoles primaires et des équipements socio-culturels :

des modalités d'aides encore plus favorables aux communes

Le Conseil général simplifie et adapte à la hausse son dispositif d'aide aux communes pour tout ce qui touche à la construction, l'extension et la rénovation des écoles primaires, des salles polyvalentes et des salles socio-culturelles.

1) S'agissant des écoles primaires, le Conseil général a déplafonné les bases subventionnables (suppression du plafond au m²) afin d'aider davantage encore les opérations de construction ou de rénovation.

2) Pour les salles polyvalentes, les salles socio-culturelles et tous les équipements culturels, un plafond unique est désormais fixé :

- 800 000 €HT pour les constructions neuves,
- 400 000 €HT pour les travaux de rénovation d'au moins 3000 €

Prenant effet au 1er janvier 2004, les nouvelles modalités de subventionnement s'appliqueront à l'ensemble des opérations programmées en 2004.

Valorisation de l'Abbaye de Clairvaux : sur quel projet culturel global s'appuyer ? Une étude est lancée

Comment valoriser au mieux les espaces de l'ancienne abbaye de Clairvaux désormais affectés au Ministère de la Culture et de la Communication ? Quel positionnement culturel adopter ? Quel projet global mettre en œuvre ? Selon quelles modalités techniques et financières ? Comment faire cohabiter valorisation culturelle/touristique... et vocation carcérale sur un même lieu ? C'est pour répondre à ces questions, sur la base d'un état des lieux précis et d'un diagnostic " forces-faiblesses " sans concession, qu'une étude va être lancée. Cette étude sera réalisée à l'initiative du " comité de suivi " qui, depuis 2002, réunit des représentants de l'Etat et des collectivités territoriales autour du devenir de la partie non carcérale de Clairvaux. Elle sera financée dans le cadre du contrat de Plan ; l'Etat, la Région et le Conseil général de l'Aube prendront à leur charge un tiers du coût (évalué à 90 000 €). Le Conseil général en sera le maître d'ouvrage.